

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2024**

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt-quatre
En exercice 19 le 9 avril à 20 heures 00
Présents 14 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2024

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Françoise TOUBLANC, M. Raymond ROLLAND, M. Adelino MASSANO, Mme Nelly TROUILLET, Mme Annie DANIERE, M. Didier FONTAINE, Mme Nathalie VIAL, Mme Kelly JACOPIN

Absents ou excusés : M. Claude POUJET procuration donnée à M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET procuration donnée à Mme Michelle JOLY, M. Philippe-Henry PLESSY procuration donnée à M. Paul PONCET, Mme Sabrina MAGNIN procuration donnée à M. Patrick LAGARDE, Mme Kelly JACOPIN

Secrétaire de séance : M. Michel LAMARQUE

-----*****-----

1/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Vente du site industriel de Briennon

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux entreprises sont candidates à l'achat d'une partie du site industriel de Briennon. Sont concernées les parcelles suivantes :

- Construit : D2043 – D1891 – D2037
- Non construit : D2041 – D2040 – D2046 – D2047 – D2330 – D2327
- Terrain : 5000 m² sur la D2042 à déterminer

Les deux entreprises sont les suivantes :

- Les tissages de Charlieu
- GALLIC Solutions de Mably

Les deux entreprises ont fait une proposition à 1 000 000.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de faire le choix d'une des deux entreprises.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Après le dépouillement, le résultat est le suivant :

- 18 bulletins dans l'urne
- Abstention : 1

- GALLIC Solutions : 16 pour
- Les tissages de Charlieu : 1 pour

A l'unanimité, la vente est attribuée à GALLIC Solutions pour un montant de 1 000 000.00 € HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à la vente et notamment l'acte authentique.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 20h25.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.

Le secrétaire de séance

Le Maire